



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Coopération métropolitaine

Programme de travail 2007

Table des matières

1. Note de synthèse.....	5
Origine de la Coopération métropolitaine.....	6
Le territoire de référence.....	6
Inscription dans la démarche globale du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.....	7
Etat de la situation et organisation du travail.....	7
Découpage du programme de travail 2007.....	9
Tableau récapitulatif des objectifs, des enjeux et du partenariat fiche par fiche ...	10
2. Programme de travail 2007.....	13
Réseau d'interconnexion régional.....	14
Innovation	16
Accueil d'ONG et de manifestations internationales	18
Promotion économique du territoire à l'international (MIPIM)	20
Synergies entre les aéroports de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry.....	22
Culture	24
Tourisme urbain	26
3. Annexes	29
Annexe 1 : Innovation - Détail des axes de travail à développer.....	30
Annexe 2 : Articles I et II de la proposition de cahier de charges pour l'étude ONG	32
Annexe 3 : Atouts et handicaps de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry....	36
Annexe 4 : Tourisme urbain - Exemples de thématiques d'itinérance	38

1. Note de synthèse

Origine de la Coopération métropolitaine

L'appel à coopération métropolitaine a été lancé par l'Etat français, lors de son Comité Interministériel de l'aménagement du territoire du 18 décembre 2003. La démarche part du constat de la faiblesse relative des grandes villes françaises lorsqu'on les observe à l'échelle européenne (taille démographique réduite, rayonnement modeste au regard de l'économie, de la recherche...), et de la volonté de les voir jouer un rôle moteur pour l'économie nationale (.concentration des emplois qualifiés dans les secteurs de pointe ; devancement de 10 ans des évolutions économiques nationales et amplification de la mutation vers une économie des savoirs).

L'ambition gouvernementale est d'accompagner les métropoles pour les aider à se hisser dans la compétition européenne ou mondiale des villes et les conforter dans leur rôle d'entraînement des économies régionales. Pour cela, trois priorités ont été retenues : aider les métropoles qui en feront la demande à développer leur fonctions métropolitaines supérieures, encourager la mise en place d'une coopération métropolitaine souple, mobilisant les grandes villes et les moyennes villes qui les entourent avec une ingénierie adaptée, et mobiliser progressivement les politiques sectorielles de l'Etat dans le champs de ces compétences.

Les élus responsables du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont répondu à cet appel en tant qu'agglomération franco-valdo-genevoise, ce qui témoigne de cette forte volonté locale d'intégration de tous ses territoires, et du désir de s'organiser en métropole à fort rayonnement européen et international, autour de la Genève internationale. Pour le franco-valdo-genevois, il s'agit donc de développer les fonctions supérieures spécifiques à ce territoire, dans l'optique de poser les bases solides à l'émergence d'une métropole transfrontalière.

Le territoire de référence

La logique métropolitaine doit connecter les espaces entre eux pour produit un « méta-espace » fonctionnel, dont la dynamique résultante est qualitativement supérieure à celle de la somme des espaces mis en réseau.

Pour le franco-valdo-genevois, le territoire-cœur de la coopération métropolitaine est bien celui du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Toutefois, le territoire de travail peut s'élargir en fonction des thématiques abordées. Il s'agit alors d'un territoire fonctionnel, à géométrie variable. A titre d'exemple, lorsque la Coopération métropolitaine travaille sur l'innovation technologique, le territoire de référence se composera du territoire du Projet d'agglomération auquel se rajoutent les territoires accueillant les pôles de compétitivité et les institutions dont il est question.

De même, de la vocation de cette démarche de tisser des liens avec d'autres territoires, sont nées des discussions avec la Région Urbaine de Lyon, le Réseau des Villes ou encore le Sillon Alpin. Nous sommes là sur un territoire de coopération, sur lequel reposeront les collaborations à venir. Dans ce cas, c'est la notion de territoire de coopération qui est à l'origine de nouvelles impulsions, dont les retombées s'exprimeront également sur le territoire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Inscription dans la démarche globale du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le portage politique de la démarche étant le même que celui du Projet d'agglomération, les deux processus ont donc été de suite étroitement liés. Nous constatons de plus aujourd'hui que les thématiques identifiées à ce jour pour la coopération métropolitaine sont en résonance avec les thématiques développées au sein du Projet d'agglomération. Comme si la construction de l'identité métropolitaine ne pouvait être dissociée de celle de son territoire.

A titre d'exemple, parler des connexions du territoire avec les grands espaces qui l'entourent c'est parler des futures inter-connexions du CEVA avec Rhône-Alpes, le reste de la Suisse ou encore les grandes lignes ferroviaires internationales ; parler de promotion économique internationale de la « Lake Geneva Region », c'est parler de bi-localisation et des freins à lever les années à venir pour favoriser les implantations d'entreprises de part et d'autre de la frontière (sujet aborder dans le volet « économie » du Projet d'agglomération).

La démarche de coopération métropolitaine est donc totalement imbriquée dans celle du Projet d'agglomération. En ce sens, l'organisation du travail et les mécanismes de validation techniques et politiques sont les mêmes. Certaines thématiques demandent toutefois de réunir des acteurs qui ne font pas partie du Comité de Projet, mais qui sont les responsables techniques de thématiques spécifiques sur le territoire fonctionnel, à l'exemple de la démarche en matière d'innovation.

Etat de la situation et organisation du travail

La présente note propose le programme de travail en matière de coopération métropolitaine.

Ce programme a pour origine les impulsions suivantes :

- Appel à Coopération métropolitaine de l'Etat français et orientations spécifiques de cet appel sur les collectivités locales du franco-valdo-genevois ;
- positionnement des collectivités locales françaises sur les enjeux de rayonnement international sur leur territoire.

Il s'agit d'une proposition élaborée en plusieurs étapes, se voulant un compromis entre ces deux approches, et qui devra suivre le même processus de validation que les fiches actions du Projet d'agglomération.

Les actions proposées impliquent un partenariat franco-suisse et répondent à une demande existante aujourd'hui. Elles sont issues des discussions entre techniciens et reflètent les pistes d'actions que ceux-ci proposent pour le territoire franco-valdo-genevois. En cas de validation politique, ces actions devront passer à une phase opérationnelle. Il est notamment proposé que l'année 2007 serve à établir des fiches actions complètes, par thématique, et à mettre en place les premières actions concrètes quand cela est possible.

Cette proposition de programme de travail s'organise en trois chapitres, selon trois objectifs:

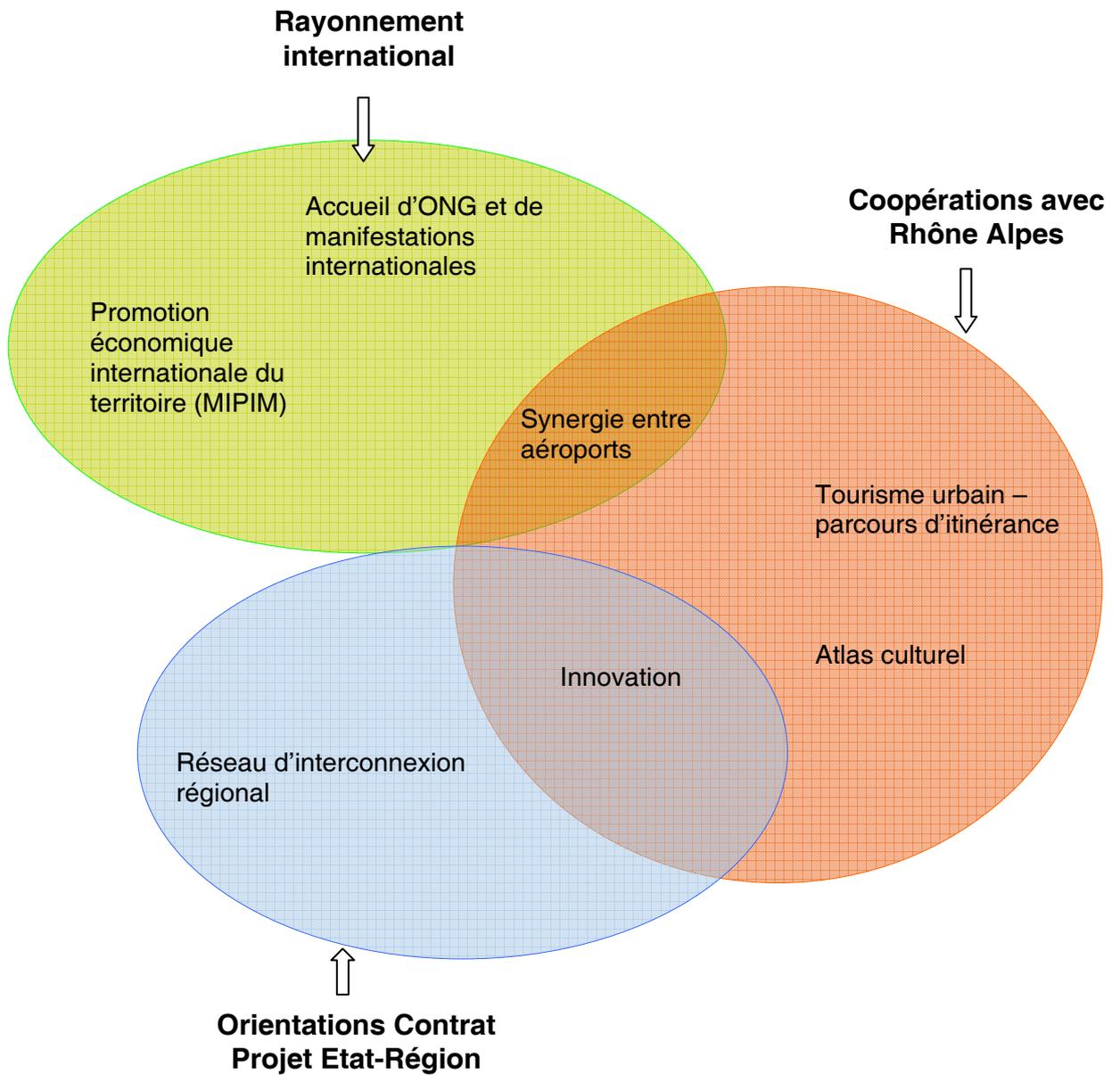
1. Orientations Contrat Plan Etat-Région (CPER) (**objectif**: être en cohérence avec la demande récemment formulée de l'Etat français, traduite dans les orientations pour le futur CPER) :
 - a. Réseau d'interconnexion régional ;
 - b. Innovation.

2. Rayonnement international (**objectif**: mettre en avant des thématiques de rayonnement international spécifiques au territoire de l'agglomération) :
 - a. Accueil d'ONG et de manifestations internationales ;
 - b. Promotion économique internationale du territoire (MIPIM).

3. Coopérations avec Rhône Alpes (**objectif**: rester dans la logique « métropolitaine » initiale de coopération en Rhône Alpes):
 - a. Synergies entre aéroports de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry ;
 - b. Atlas culturel;
 - c. Tourisme urbain – parcours d'itinérance.

Certains axes de travail peuvent appartenir à plusieurs chapitres (voir graphique), donnant ainsi une plus grande cohérence métropolitaine à l'ensemble.

Découpage du programme de travail 2007



Avertissement

Les thématiques présentées dans ce document n'ont pas toutes le même degré d'avancement. Certaines demandent encore de la réflexion politique et des consultations inter partenariales. Ce document a pour vocation de présenter les propositions issues des discussions techniques ayant eu lieu entre 2005 et 2006. A ce stade, il ne constitue pas un engagement politique.

Tableau récapitulatif des objectifs, des enjeux et du partenariat fiche par fiche

	Objectifs	Enjeux	Partenariat actuel des groupes de travail créés dans le cadre de la Coopération métropolitaine
Réseau d'interconnexion régional (<i>orientation CPER</i>)	Positionner, au regard de la politique régionale de l'Etat français, le raccordement du CEVA avec les projets de tramway sur France et les dessertes Bellegarde-Genève et Genève-Coppet comme thématique majeure du franco-valdo-genevois. Inscrire la localisation des P+R dans cette démarche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Positionnement des collectivités locales françaises; 2. Faire écho aux grands projets éligibles à la contractualisation CPER. 	(pas de groupe de travail spécifique à ce jour, mais, en cas de validation politique, thématique à développer en partenariat avec le SMEDT, les CG, le CR, etc).
Innovation (<i>orientation CPER</i>)	Créer des conditions cadres franco-suisse pour l'innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement de plateformes, de coopérations scientifiques, de réseaux de recherche franco-suisse ; 2. développer en France des systèmes efficaces de financement de pré amorçage de PME issues de la recherche scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat français ; - Canton de Genève (Département de l'Economie et de la Santé) ; - Conseil Régional Rhône Alpes ; - Conseil Général 74 et 01. - Maison Economie Développement (Genevois Haut-Savoyard); - Agence de Développement Economique du Pays de Gex ; - Projet d'agglomération.
ONG (<i>rayonnement international</i>)	Fournir aux élus une vision globale des potentiels d'accueil des ONG et manifestations internationales sur le territoire de l'agglomération	A terme, mettre en place une stratégie d'accueil conjointe franco-suisse.	<ul style="list-style-type: none"> - CRFG ; - Département des Institutions du Canton de Genève ; - Département de l'Economie et de la Santé du Canton de Genève ;

	Objectifs	Enjeux	Partenariat actuel des groupes de travail créés dans le cadre de la Coopération métropolitaine
			<ul style="list-style-type: none"> - Office des Affaires Extérieures du Canton de Vaud ; - Maison Economie Développement (territoire du Genevois Haut Savoyard); - Agence de Développement Economique du Pays de Gex ; - Projet d'agglomération.
MIPIM <i>(rayonnement international)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la pérennité du stand « Geneva Lake Region » et à l'identité commune ; 2. Travail conjoint de coordination des projets français présentés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Périmètre 2. avantage concurrentiel et facteur de différenciation. 	Comité restreint du MIPIM.
Aéroports <i>(rayonnement international et coopérations avec Rhône Alpes)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. intégrer dans la réflexion du groupe Urbanisme-Mobilité ; 2. Impulser les discussions sur des synergies éventuelles entre les deux aéroports. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. politique de développement et d'aménagement ; 2. bon usage des fonds publics (investissements lourds). 	<ul style="list-style-type: none"> - Département du Territoire du Canton de Genève – Affaires extérieures (en lien avec la direction de l'aéroport et le DSE); - Grand Lyon - Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération ; - Conseil Régional Rhône Alpes ; - Projet d'agglomération.
Culture <i>(coopérations avec Rhône-Alpes)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. prolonger l'étude sur les pratiques culturelles par un atlas des équipements et des réseaux ; 2. étendre les données SITG de la culture à l'échelle de l'agglomération 	<ol style="list-style-type: none"> 1. favoriser les échanges culturels transfrontaliers ; 2. création d'un outil complet à l'échelle de la métropole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voir liste exhaustive à la fiche « culture » (administrations départementales françaises, administrations des cantons de Genève, Vaud et Valais, structures culturelles fran-

	Objectifs	Enjeux	Partenariat actuel des groupes de travail créés dans le cadre de la Coopération métropolitaine
			çaises et suisse).
Tourisme urbain <i>(coopérations avec Rhône-Alpes)</i>	1. Mise en place de parcours d'itinérance ; 2. Poursuivre le dialogue en matière d'offre touristique	Mise en valeur des grands axes culturels historiques de Genève et Rhône Alpes.	<ul style="list-style-type: none"> - Région Urbaine de Lyon ; - Sillon Alpin ; - Projet d'agglomération.

2. Programme de travail 2007

Avertissement pour toutes les fiches actions

Réseau d'interconnexion régional :

Cette fiche prouve la forte mobilisation des acteurs locaux pour la mise en place du CEVA et son interconnexion au niveau régional, au-delà du territoire de l'agglomération. A ce stade du dossier, cette fiche propose une réflexion et non pas le développement de nouveaux projets en matière de transports. Il s'agit surtout d'un affichage politique des collectivités locales françaises vis-à-vis de la politique régionale française.

Innovation :

L'année 2007 doit aboutir à l'élaboration de fiches action pour la mise en œuvre.

Accueil d'ONG et de manifestations internationales :

L'étude est en cours

Promotion économique à l'internationale :

La coopération est effective pour 2007

Synergies entre les aéroports de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry :

Cette fiche décrit une volonté politique. Les acteurs institutionnels responsables vont être approchés pour voir comment œuvrer.

Culture :

La fiche présente une proposition technique. A ce jour il n'y a pas de phase opérationnelle. De nouvelles rencontres techniques et une définition plus précise du partenariat sont nécessaires.

Tourisme urbain :

La fiche traduit un état des lieux et des propositions émanant de rencontres entre techniciens. Il n'y a pas de phase opérationnelle à ce jour.

Réseau d'interconnexion régional

Contexte

Un enjeu majeur du Projet d'agglomération est d'établir une stratégie de déplacements cohérente à l'échelle transfrontalière. La liaison ferroviaire CEVA (Cornavin - Eaux-Vives – Annemasse), véritable passerelle transfrontalière qui offrira la possibilité de passer d'une rive à l'autre, d'un quartier à l'autre, et d'un pays à l'autre, constitue un élément essentiel de cette planification.

Le projet coûte 950 millions de francs suisses pour la partie en territoire suisse. 400 millions sont investis par le Canton de Genève, et 550 millions sont à la charge de la Confédération et des Chemins de Fer Fédéraux (CFF). L'Etat français, pour sa part, ainsi que les collectivités locales, prendront à leur charge le tronçon en territoire français.

Né de la volonté de l'Etat de Genève de créer un réseau de transports publics complet et performant, et du soutien de la Confédération Helvétique au travers de sa Politique des agglomérations, le CEVA offre ainsi la possibilité de connecter deux réseaux disjoints, et de les réorganiser en un véritable réseau transfrontalier.

Dans une perspective métropolitaine, il s'agit de soutenir les efforts visant à l'interconnexion de ce réseau avec le territoire métropolitain dans son ensemble, le reste de Rhône-Alpes, les grandes lignes internationales ou encore le reste de la Suisse. Ainsi se dessine un futur Réseau Express Régional

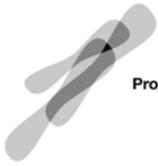
Au regard de l'élaboration de la politique régionale française, et notamment en prévision de la révision à mi parcours (2009-2010) des Contrat projet Etat Région, inscrire cet RER dans la démarche de coopération métropolitaine affiche dès à présent la volonté politique des collectivités françaises. Il convient de signaler par ailleurs que l'Etat français, dans le cadre de l'élaboration de sa politique régionale pour la période 2007-2013, a inscrit comme un des objectifs, pour l'axe ferroviaire du sillon alpin « *...le transport de voyageurs sur des liaisons interurbaines et périurbaines doit être amélioré sur l'ensemble du parcours pour renforcer la compétitivité de mode ferroviaire par rapport au mode routier...* ».

Enjeux :

1. faire écho aux grands projets éligibles à la contractualisation CPER et s'inscrire ainsi dans la continuité donnée à la « coopération métropolitaine » par l'Etat français;
2. favoriser un affichage politique fort des collectivités locales françaises autour du futur réseau RER.

Objectifs

Nous proposons d'inscrire la desserte en RER comme un axe de travail de la coopération métropolitaine. Il s'agit non seulement du CEVA, mais également de son raccordement avec les projets de tramway sur France ainsi qu'avec les dessertes Bellegarde-Genève et Genève-Coppet, ou



les grandes lignes internationales. La localisation des P+R dans l'agglomération doit s'inscrire également dans cette démarche.

Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- Intégrer dans la réflexion du groupe Urbanisation-Mobilité les interconnexions à venir entre le réseau RER et les grandes lignes ferroviaires ;
- Recueillir les réflexions du groupe Urbanisation-Mobilité en la matière et, sur cette base, réfléchir avec les autorités pertinentes sur des propositions d'actions pour les années à venir.

Innovation

Contexte :

Deux des objectifs poursuivis dans le mandat de négociation Contrat Projet Etat Région Rhône-Alpes 2007-2013 (CPER), sont :

1. de « *encren dans la durée les dynamiques de coopération entre les acteurs des entreprises, de la recherche et de l'enseignement supérieur et de leur offrir une visibilité internationale. L'Etat accompagnera des actions collectives de soutien à des filières et des projets associant la recherche publique et les entreprises au sein des 15 pôles de compétitivité rhônalpins. Dans ce dernier cas il s'agira de renforcer et de mieux mutualiser l'infrastructure scientifique et technologique dans le cadre de politiques de site par le concours financier à des plateformes technologique et équipements scientifique ou technologiques* ».
2. de « *appuyer le développement international des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) rhônalpins. L'objectif est de donner aux PRES de Lyon et Grenoble les moyens d'accéder à un niveau d'excellence mondiale et de s'articuler avec les pôles de compétitivité et les clusters de recherche de la Région Rhône Alpes. L'Etat soutiendra les projets inscrits dans les thématiques suivantes : les biosciences, y compris les projets du pôle agricole et vétérinaire rhônalpin et Massif Central ; les micro et nanotechnologies, les nano sciences et les logiciels embarqués ; la chimie, les matériaux et l'environnement ; les sciences de l'ingénierie ; les sciences humaines et sociales. En complément, des projets régionaux pourront être soutenus. Communs aux PRES rhônalpins et interdisciplinaires, ces projets viseront à développer des infrastructures et à coordonner les recherches sur des thèmes prioritaires pour la région et pour ses établissements (environnement, énergie, exploration du vivant et imagerie biomédicale, calcul intensif (...). Enfin des opérations de mise aux normes et de restructuration des locaux d'enseignement et de recherche et de structuration de l'accueil des chercheurs pourront être financées.* »

Enjeux : (voir détails dans l'annexe 1) :

Dans le cadre du portage de la Coopération métropolitaine par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, un groupe de travail « innovation » s'est constitué à la demande de l'Etat français et a établi un état des lieux de la coopération en matière d'innovation entre Genève, l'Ain et la Haute Savoie. Ce groupe de travail a identifié les enjeux de nouvelles coopérations qui, à terme, sont les suivants:

- Développer les plates-formes scientifiques existantes ;
- Développer les coopérations scientifiques franco-suisse ;
- Développer des réseaux de chercheurs franco-suisse ;
- Créer et développer des systèmes de financement pour le pré amorçage de PME issues de la recherche scientifique.

Il faut signaler que ces enjeux font écho au volet Formation du Projet d'agglomération, notamment en ce qui concerne la création d'un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe. Il faut également écho à enjeux économiques du territoire, notamment en ce qui concerne le

développement de systèmes de financement pour le pré amorçage d'entreprises issues de la recherche scientifique.

Objectif :

Créer des conditions cadres **franco-suisse**s pour favoriser l'innovation sur le territoire.

L'Etat des lieux franco-suisse réalisé à ce jour montre que des dynamiques existent de part de d'autre de la frontière, qui gagneraient à collaborer.

La mise en commun de compétences et d'outils, ainsi que le développement d'outils institutionnels franco-suisse créeraient les conditions cadres nécessaires.

Partenariat actuel (groupe de travail « innovation »)

- Etat français ;
- Canton de Genève (Département de l'Economie et de la Santé) ;
- Conseil Régional Rhône Alpes ;
- Conseil Général 74 et 01 ;
- Maison Economie Développement (territoire du Genevois Haut Savoyard);
- Agence de Développement Economique du Pays de Gex ;
- Projet d'agglomération.

Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- Etablir avec le groupe « innovation », et en fonction des pistes déjà recensées (voir annexe), un calendrier précis des actions à développer les prochaines années, ainsi que du partenariat technique, politique, et financier nécessaire (a titre d'exemple, organiser des coopérations en matière nucléaire et biotechnologies pour l'instrumentation, la thérapeutique et le diagnostic en s'appuyant sur le CERN, la Cancéropole, le Biopark, et le pôle d'oncologie biomoléculaire de Lausanne et de Grenoble, ou encore impulser des rencontres systématiques entre chercheurs telle « génomique sans frontières », même dans le cadre de petites structures) ;
- Identifier les pistes opérationnelles dès 2007 et en impulser la mise en œuvre ;
- Rechercher les financements ad hoc.

Accueil d'ONG et de manifestations internationales

Contexte

Suite aux diverses impulsions de la Coopération métropolitaine, un groupe de travail du CRFG « accueil d'ONG et de manifestations internationales » a été réactivé. Ce groupe pilote actuellement une étude en la matière, dont l'objectif est de fournir aux élus une vision globale des potentiels d'accueil des ONG et manifestations internationales dans l'agglomération.

Par ailleurs, le Projet d'agglomération, dans son volet Economie, a identifié le besoin de favoriser l'attractivité du territoire pour l'implantation et le développement d'activités liées à la Genève internationale.

Enjeux

1. remettre à jour le rapport 2001 du CRFG sur l'accueil d'ONG et de manifestations internationales. La mise à jour portera spécifiquement sur le territoire de l'agglomération (1^{er} cercle du rapport) en excluant les agglomérations de Lyon et de Lausanne figurant dans le rapport original ;
2. recenser les potentiels et les conditions d'accueil des ONG (sites français d'accueil potentiel et disponibilité en surfaces, services et institutions existants) et expliciter les modalités d'accueil en vigueur (contreparties fiscales, financières, offre de loyer, etc...) ;
3. Identifier les potentiels dégagés par une collaboration transfrontalière sur la base d'une brève analyse de l'évolution internationale, ainsi que les pistes d'action conjointes et de partenariat possible, et les moyens additionnels nécessaires s'il y a lieu.

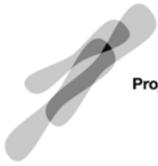
A terme, l'étude en cours pourrait ouvrir les portes pour l'élaboration d'une stratégie conjointe en matière d'ONG et de manifestations internationales.

Objectifs

Le groupe de travail du CRFG s'est fixé pour mission d'« évaluer la plus value d'une stratégie d'accueil des ONG dans l'agglomération franco-valdo-genevoise et de proposer des modes de concertation adéquats entre les différents partenaires ».

Partenariat actuel (groupe de travail CRFG)

- CRFG ;
- Département des Institutions du Canton de Genève ;
- Département de l'Economie et de la Santé du Canton de Genève ;
- Office des Affaires Extérieures du Canton de Vaud ;
- Maison Economie Développement (Communauté de Commune de l'agglomération annemassienne) ;
- Agence de Développement Economique du Pays de Gex ;



- Projet d'agglomération.

Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- Dans le cadre du groupe « accueil d'ONG et d'activités internationales » du CRFG, assurer le suivi du mandat en cours ;
- Présenter les résultats du mandat au partenariat politique et recueillir leurs propositions pour la mise en place d'une collaboration transfrontalière en matière d'accueil d'ONG et de manifestations internationales;
- En cas de validation politique, impulser la mise en place d'une collaboration transfrontalière.

Promotion économique du territoire à l'international (MIPIM)

Contexte

Le stand du MIPIM, tel qu'il est depuis 2006, représente, un territoire proche à celui du Projet d'agglomération. Son nom, « Lake Geneva Region », renforce cette approche territoriale franco-valdo-genevoise de promotion économique.

Par ailleurs, le MIPIM constitue le lieu idéal de valorisation et de promotion du travail réalisé en matière d'implantation d'entreprises dans le cadre du volet Economie du Projet d'agglomération, tel les actions en matière de bi localisation, d'amélioration de l'information multilatérale et de sa lisibilité, ou encore le schéma d'équipement commercial transfrontalier ou le développement d'une offre franco-suisse pour les grandes manifestations (hôtellerie, salles de séminaires, etc).

Enjeux

Le Projet d'agglomération a demandé à intégrer le Comité restreint du MIPIM. Cette demande a été acceptée et le Projet d'agglomération, sous l'angle de la coopération métropolitaine, participe à la préparation du MIPIM 2007. La présence du Projet d'agglomération devrait se traduire par un avantage concurrentiel et un facteur de différenciation (projet commun de territoire transfrontalier) par rapport aux autres stands.

Objectifs

Suite à cette première participation, il semblait nécessaire de continuer à veiller à la pérennité d'un stand « Lake Geneva region », qui mette en évidence les interconnexions entre la Genève internationale, et les territoires français. Il s'agit pour les collectivités locales françaises d'un élément majeur de visibilité internationale, notamment au regard des investisseurs potentiels de la région genevoise ainsi que de l'affichage des grands projets territoriaux. A terme, il serait intéressant d'aboutir à un travail conjoint des territoires français.

Partenariat actuel

Regroupe le même partenariat que le Comité restreint du MIPIM, soit :

- Promotion Economique de Genève, Département de l'Economie et de la Santé, Etat de Genève ;
- Département des Constructions et des Technologies de l'Information de l'Etat de Genève ;
- Département du Territoire de l'Etat de Genève ;
- Service de l'économie, du logement et du tourisme; Département de l'économie, Etat de Vaud
- Service de la Promotion Economique Régionale, Région de Nyon
- Maison Economie Développement (Communauté de Commune de l'agglomération annemassienne);
- Agence de Développement Economique du Pays de Gex ;
- Projet d'agglomération ;

- Crédit Suisse ;
- Liermier, D2Architectes ;
- Pafmunication ;
- Burckhardtpartner ;
- Aton Développement SA.

Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- Pérenniser la participation du Projet d'agglomération au Comité restreint du MIPIM ;
- Présentation du Projet d'agglomération au MIPIM 2007;
- Création d'une brochure à l'intention des visiteurs du Stand, reprenant une carte de l'agglomération avec les équipements et zones d'activités à l'horizon 2015-2020, ainsi que décrivant des objectifs ou des actions du volet économie du Projet d'agglomération d'intérêt pour les investisseurs potentiels (bi-localisation, schéma d'équipement commercial transfrontalier, etc...) ;
- Favoriser une identification visuelle territoriale intégrée des projets institutionnels présentés au MIPIM faisant partie de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Synergies entre les aéroports de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry

Contexte

Les aéroports internationaux de Genève et de Lyon sont, pour le franco-valdo-genevois, des points d'entrée et de sortie du territoire ainsi que des générateurs de flux (passagers). Se pose donc d'emblée pour le Projet d'agglomération la question de l'efficacité de l'accessibilité internationale du territoire, et de la desserte en transports public des aéroports.

Suite aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre des coopérations avec Rhône-Alpes (voir groupe de travail ci-dessous), il semblerait opportun d'initier une réflexion sur les synergies et les collaborations à développer entre les deux aéroports.

Lors de des discussions les éléments suivants ont également été avancés :

- Déréglementation, concentration, augmentation du prix du pétrole (dont on ne mesure pas encore vraiment les conséquences) ;
- Evolution de la demande, développement récent de l'offre à bas coût ;
- Elargissement de l'Europe ;
- Décentralisation des aéroports français régionaux et création de sociétés aéroportuaires dans les grands aéroports dont Saint Exupéry.
- En Rhône-Alpes, la Région a clairement indiqué qu'elle concentrait ses efforts sur l'aéroport international de Saint-Exupéry, laissant les Départements s'investir notamment sur Grenoble et Chambéry.

Enjeux

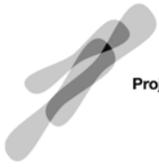
La concurrence actuelle entre les deux aéroports de Genève et de Lyon peut aboutir à un système qui freine la politique de développement et d'aménagement d'un territoire à l'échelle métropolitaine, et qui ne garantit pas le bon usage des fonds publics (durabilité des investissements lourds sur les plates formes aéroportuaires).

Partenariat actuel (groupe de travail dans le cadre des coopérations avec Rhône-Alpes)

- Département du Territoire du Canton de Genève – Affaires extérieures (en lien avec la Direction de l'aéroport et le DSE) ;
- Grand Lyon - Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération ;
- Conseil Régional Rhône Alpes ;
- Projet d'agglomération

Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- Intégrer dans la réflexion générale du groupe « urbanisme et mobilité » les dessertes des aéroports en transports publics ;



- Recueillir les réflexions du groupe « urbanisme et mobilité » en la matière, et, sur cette base, réfléchir avec les autorités pertinentes sur des propositions d'actions pour les années à venir ;
- Impulser des discussions sur des synergies éventuelles entre les aéroports de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry (réunir les autorités responsables des deux plateformes pour mettre en évidence les synergies potentielles, comme les points de concurrence ;et analyser les conditions de mise en œuvre de ces synergies sur un territoire de chalandise commun).

Culture

Contexte

Le Projet d'agglomération, en partenariat avec la Commission mixte culture CRFG - Conseil du Léman, participe au financement d'une étude en matière de pratiques culturelles. L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure connaissance des acteurs et de pratiques culturelle sur le périmètre du Conseil du Léman

Enjeux

Dans l'optique de favoriser les échanges transfrontaliers et d'affirmer le bassin culturel métropolitain franco-valdo-genevois, le Projet d'agglomération propose la création d'un « atlas culturel » qui permette une bonne visibilité des équipements et réseaux existants. Cet atlas toucherait donc un territoire « métropolitain » et pourrait favoriser le développement de coopérations construites.

L'atlas culturel offrira une lisibilité indispensable à des pratiques et à des événements de dimension transfrontalière et métropolitaine. Il constituerait un véritable outil qui permettra par la suite de développer une synergie culturelle à l'échelle de la métropole franco-valdo-genevoise.

Objectifs

Le volet métropolitain du projet d'agglomération propose :

1. que l'étude sur les pratiques culturelles en cours au Conseil du Léman soit prolongée par une étude des équipements et des réseaux culturels transfrontaliers (Atlas culturel) ;
2. que les données du SITG dans le domaine de la culture soient étendues à l'échelle de la métropole franco-valdo-genevoise.

Partenariat actuel (étude en matière de pratiques culturelles)

- Conseil général 01, Conseil général 74 ;
- Département de l'Instruction publique du Canton de Genève ; Département du Territoire du Canton de Genève ;
- Département de la Formation et de la Jeunesse du Canton de Vaud ; Département des Institutions et des Relations Extérieures du Canton de Vaud ;
- Département Education, Culture et Sport du Canton du Valais ; Département de l'Economie et du Territoire du Canton du Valais ;
- Département municipal des affaires culturelles de la Ville de Genève ; Association des Communes genevoises ;
- Mairie d'Annemasse ;
- Théâtre du Crochetant ; Centre culturel « esplanade du Lac » ; Centre culturel « Château Rouge » ; Théâtre Forum Meyrin ; Théâtre de l'Echandole ; Maison des Arts de Thonon les Bains ;
- Projet d'agglomération.



Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- lancer et assurer le suivi d'une l'étude pour identifier les équipements et les réseaux culturels transfrontaliers ;
- traduire les données recueillies dans le cadre du mandat en cours sur les pratiques culturelles dans un système informatique géo référencé (SIG) ;
- étendre les couches culturelles du système informatique du territoire genevois (SITG) sur le bassin franco-valdo-genevois.

Tourisme urbain

Contexte

L'étude réalisée par la MITRA (Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes) sur la pratique excursionniste et les courts séjours de proximité des Rhônalpins en Rhône-Alpes révèle que 20% des touristes français fréquentant la région Rhône-Alpes à des fins d'agrément proviennent de Rhône-Alpes. Pour cette même clientèle, le tourisme intrarégional a progressé de 3 points sur 5 ans de 1999 à 2004. On peut émettre l'hypothèse qu'une partie de la clientèle rhônalpine fréquente le bassin genevois et vice-versa. Il semble également intéressant de proposer à la clientèle lointaine ou de marchés européens de proximité (clientèle anglaise et allemande) des offres « d'itinérance » à l'échelle métropolitaine, entre territoire franco-valdo-genevois et Rhônes-Alpes.

Par ailleurs le Projet d'agglomération, dans son volet culturel, a identifié comme majeur le besoin de donner une consistance identitaire à cet espace, les loisirs et la culture étant un vecteur pour y parvenir. Les offres « d'itinérance » reposent sur cette identité culturelle et sur les liens que cette culture commune trace dans l'espace géographique qui est le nôtre.

Enjeux

L'enjeu aujourd'hui est de diversifier l'intérêt des clientèles et renforcer la lisibilité nationale et internationale de l'offre touristique métropolitaine. Cette diversification pourrait se faire au travers de la mise en réseau entre le franco-valdo-genevois, la Région Urbaine de Lyon et le Sillon Alpin.

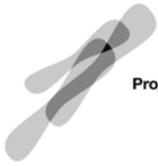
Objectifs

- Mettre en place des parcours d'itinérance reprenant les grands axes culturels et historiques entre les territoires de l'agglomération et Rhône Alpes (voir détails dans l'annexe 4). Notamment :
 - Itinéraire littéraire : « Entre Genève et Rhône-Alpes : sur les traces de Voltaire et Rousseau, deux hommes au siècle des Lumières » ;
 - Itinéraire patrimoine XXe siècle : Le Corbusier ;
 - Itinéraire du religieux : Luther, Calvin, les bâtiments religieux et l'architecture.

- poursuivre le dialogue partenarial en matière d'offre touristique conjointe.

Partenariat actuel (groupe de travail)

- Région Urbaine de Lyon ;
- Sillon Alpin
- Projet d'agglomération



Proposition de travail et objectifs pour l'année 2007

- identifier, parmi les parcours d'itinérance déjà proposés (voir annexe), ceux qui pourraient être mis en place dans les prochaines années et impulser la démarche de mise en oeuvre ;
- identifier d'autres pistes de coopération entre les projets genevois et rhônalpin.

3. Annexes

Annexe 1 : Innovation - Détail des axes de travail à développer

Développement des plateformes existantes :

Réanimer « Génomique sans frontières » ;

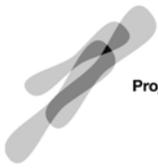
- soutenir le projet ROSAM (Romandie-Sillon Alpin Microtechnologies), en synergie avec le Pôle de compétitivité "Arve Industrie Hte-Savoie-Mont-Blanc" ;
- favoriser le partage et la mise en commun d'équipement et de plateformes de recherche (ex : Scanner d'Archamps qui sera partagé par l'Université de Genève, le CNRS et l'INSERM – l'ouvrir à d'autres chercheurs ?) en établissant des règles simples et claires en matière de tarification ;
- développer les liens entre cancéropole/bioparc/technologies dans le domaine de l'imagerie, notamment à Archamps ;
- favoriser le Biopark et le pôle mécatronique d'Archamps.

Développement de la coopération franco-suisse :

- créer des coopérations en matière de médecine nucléaire et biotechnologies pour l'instrumentation, la thérapeutique et le diagnostic en s'appuyant sur le CERN, la cancéropole, le bioparc, et le pôle d'oncologie biomoléculaire de Lausanne et de Grenoble ;
- orienter d'avantage les NCCR (pôles de compétitivité suisses) sur des coopérations franco-suisse ;
- orienter d'avantages les pôles de compétitivité rhonalpins, et notamment ceux qui concernent l'Ain et la Haute-Savoie, sur des coopérations franco-suisse ;
- répertorier les centres de recherche et laboratoires de la Région Rhône-Alpes dont les profils de recherche permettent d'espérer des synergies importantes avec les NCCR de Suisse romande ;
- de même, identifier les centres de recherche et laboratoire des cantons de Genève et Vaud dont les profils permettent d'espérer des synergies avec les pôles de compétitivité de Rhône-Alpes, et plus particulièrement ceux qui concernent l'Ain et la Haute-Savoie.

Développement des réseaux de chercheurs :

- favoriser des rencontres systématiques entre chercheurs telle « génomique sans frontières », même dans le cadre de petites structures ;
- Coupler des rencontres entre chercheurs à des systèmes de rencontre «one-to-one » ;
- Solliciter la Région RA et les cantons suisses pour financer ce type de rencontres ciblées, dans une optique franco-valdo-genevoise ;
- favoriser les liens entre science et société au travers de l'accompagnement à la culture scientifique et la sensibilisation aux métiers ;
- encourager l'échange de doctorants et post-doctorants sur le franco-valdo-genevois ;
- favoriser la mobilité des jeunes chercheurs au travers de bourses (hors infrastructures) et compléments de salaires.



Développement de systèmes de financement pour le pré-amorçage :

- apporter des solutions au financement de pré-amorçage des PME, que l'on ne sait pas financer aujourd'hui côté français ;
- la création d'incubateurs performants (du type d' « Ecllosion » à Genève ; réflexion à mener sur le financement de l'incubateur et l'organisation par rapport aux capitaux privés, ainsi que sur le financement que cet incubateur sera en capacité de donner aux start-up) ;
- ouverture de Fongite à la France ?;
- réflexion sur l'incubation de la technologie dans les universités, et l'hébergement des start-up dans ces mêmes universités, le temps de leur mise en place ;
- attirer de l'ingénierie financière de projets (Business Angels) et du Venture Capital (Indexx, Genevest, Altaburkley, ...) .

Autres pistes :

- tenir compte de la volonté affichée du CERN d'accroître son action en matière de transfert de technologie ;
- renforcer les liens entre médecine nucléaire et Canceropôle : il existe des entreprises issues de l'essaimage du CERN qui travaillent en la matière ;
- imaginer un « mécatronique » irrigant l'Ain, voir créer un centre européen en mécatronique.

Annexe 2 : Articles I et II de la proposition de cahier de charges pour l'étude ONG

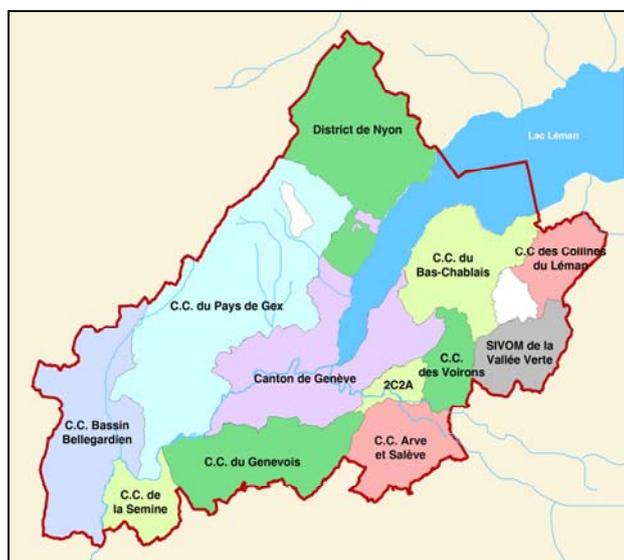
Article premier : contexte

L'étude visée par le présent cahier des charges se réalisera dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (C.R.F.G.), et sera pilotée par le groupe de travail «Accueil d'ONG et de manifestations internationales » du dit C.R.F.G.

Il s'agit d'une co-étude, financée pour deux tiers par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine de l'Etat français, et pour un tiers par le Service des Affaires extérieures du Canton de Genève.

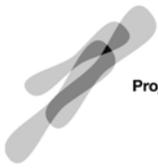
Pour des raisons administratives, le commanditaire de la présente étude est le S.E.G.H. (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois), structure porteuse du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



Article II : Objet de la consultation

Le Comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (CIACT) de l'Etat français du 06 mars 2006 a identifié les communes voisines françaises comme pouvant constituer l'extension naturelle sur le territoire français de la "Genève internationale", par l'implantation d'ONG sur ces communes de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et par l'accueil de certaines des activités des organisations internationales, tels que des séminaires ou des colloques. Le CIACT précise que le ministère des affaires étrangères français soutiendra cette orientation



Par ailleurs, pour répondre à la demande des collectivités françaises, dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine lancé par l'Etat français, le Bureau du CRFG a décidé de réactiver un groupe de travail « accueil d'ONG et de manifestations internationales » directement rattaché aux deux coprésidents du CRFG.

Entre 2000 et 2001, ce groupe avait examiné les possibilités de définir une stratégie concertée d'accueil des ONG et manifestations internationales dans l'espace franco valdo-genevois, et avait élaboré un état des lieux de la situation au 17 janvier 2001. Il était composé de représentants de l'Etat français, de la Confédération, et des cantons de Genève et Vaud. Depuis sa réactivation, participent également à ce groupe des représentants des promotions économiques de Genève, du Pays de Gex et du Genevois haut-savoyard, ainsi que du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Les activités internationales prises en compte par ce groupe de travail sont celles des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Les Organisations Internationales (OI), régies par des Accords de siège, ne sont pas concernées.

Ce groupe renouvelé a pour mission d'évaluer la plus value d'une stratégie d'accueil des ONG dans l'agglomération franco-valdo-genevoise et de proposer des modes de concertation adéquats entre les différents partenaires.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un état des lieux complet de la situation, et d'identifier les potentiels dégagés par une collaboration transfrontalière en matière d'accueil d'ONG et de manifestations internationales.

L'objectif de ce mandat est de fournir aux élus une vision globale des potentiels d'accueil des ONG et manifestations internationales dans l'agglomération franco-valdo genevoise

Ainsi, la présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire en vue de :

1. fournir un état de la situation actuelle à travers :
 - a) de la mise à jour du rapport « **Stratégie concertée pour l'accueil et le développement d'ONG et de manifestations internationales dans l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et les agglomération de Lyon et de Lausanne - 1^{ère} étape : Etat des lieux** » du groupe d'experts franco-suisse du C.R.F.G ; état au 17 janvier 2001 ;
 - b) du recensement des potentiels d'accueil et les conditions d'accueil des ONG et de manifestations internationales sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
2. identifier les potentiels dégagés par une collaboration transfrontalière (amélioration de l'offre en matière d'accueil d'ONG et d'activités internationales).

Etat de la situation actuelle

a. Mise à jour du rapport du CRFG

Actuellement, le rapport « Stratégie concertée pour l'accueil et le développement d'ONG et de manifestations internationales dans l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et les agglomération de Lyon et de Lausanne - 1ère étape : Etat des lieux» du groupe d'experts franco-suisse du C.R.F.G établit l'état des lieux en date du 17 janvier 2001. Le prestataire devra remettre à jour les éléments de ce rapport pour lesquels des modifications juridiques ou fiscales, des éléments ayant trait aux conditions d'accueil ou aux institutions liées à l'accueil en Suisse ou en France, soient intervenus.

La mise à jour portera spécifiquement sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise (1er cercle du rapport), excluant les agglomérations de Lyon et de Lausanne figurant dans le rapport original.

b. Recensement des potentiels existants et des conditions d'accueil

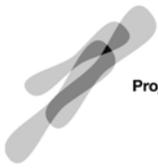
Le prestataire devra recenser les potentiels d'accueil existants et les conditions d'accueil des ONG et de manifestations internationales sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et notamment :

- lister les pôles d'excellence de la Genève internationale ;
- expliciter des modalités d'accueil des ONG dans les parties suisses et française de l'agglomération. (contreparties fiscales, financières, offre de loyers et services, etc.) ;
- recenser les services et institutions mis à disposition dans l'agglomération franco-valdo-genevoise pour les ONG ;
- lister les sites français et vaudois de l'agglomération (ge. District de Nyon, France voisine) pouvant accueillir des ONG et des manifestations internationales;
- recenser les disponibilités en surfaces d'accueil et en infrastructures pour chacun de ces sites;
- lister les conditions requises pour l'implantation d'ONG et de manifestations internationales (services, équipements, infrastructures, coûts), en fonction de leur type d'activité.

c. Méthodologie

Une série de consultations sera effectuée auprès des institutions suisses et françaises détentrices de l'information. Les documents connus à ce jour seront consultés.

Afin d'optimiser le temps de travail, des séances de travail pourront être organisées par le groupe de pilotage, réunissant le prestataire et plusieurs des personnes à interviewer. Les documents existants seront mis à disposition du prestataire.



Identification des potentiels dégagés par une collaboration transfrontalière

Sur la base d'une brève analyse de l'évolution internationale, le prestataire devra identifier la valeur ajoutée d'une collaboration transfrontalière en matière d'accueil d'ONG et de manifestations internationales. Il identifiera les pistes d'action conjointes et de partenariat possible, ainsi que les moyens additionnels nécessaires s'il y a lieu.

Méthodologie

Les candidats stipuleront la méthodologie qu'ils utiliseront pour cette partie de l'étude

Annexe 3 : Atouts et handicaps de Genève Cointrin et de Lyon Saint Exupéry

Lyon-Saint-Exupéry

Constat :

- Faible emport moyen ;
- Déséquilibre important dans l'utilisation horaire des infrastructures, lié à l'existence du hub d'Air France ;
- Un réseau européen de destinations desservies moins développé que celui d'autres aéroports européens, notamment anglais ou allemands ;
- Une stratégie de développement qui jusqu'à maintenant était axée sur les compagnies traditionnelles et le hub d'Air France, privilégiant un transport cher ;
- L'orientation récente (2005) : développer une offre à bas-coût (terminal à service et coût différencié) ;
- Gel du programme partenarial vraisemblablement jusqu'en 2010 (endettement plafonné par l'Etat, création de la société aéroportuaire).

Aéroport international de Genève (AIG)

Avec une seule piste et un site contraint à la frontière française, l'aéroport de Genève capte une grande partie des passagers du Nord-Est de la Région. Son trafic annuel a atteint 9 400 000 pax en 2005 (+9,5% par rapport à 2004).

La création par Swissair d'un hub à Zurich, l'a contraint il y a quelques années, à diversifier son offre. Sa politique de développement d'une offre européenne à « bas-coût » s'appuie aujourd'hui sur une compagnie basée, desservant 24 destinations européennes sur 68 et disposant d'un terminal dédié.

Le tissu économique et social de la zone de chalandise de l'aéroport de Genève est divers (multinationales et de PME, Genève internationale, trafic ethnique, grand public). L'aéroport fonde donc sa réflexion sur sa volonté de répondre aux attentes diversifiées de son marché.

Les orientations stratégiques arrêtées en 2004, ont pour objectif de renforcer l'attractivité de Genève et de sa région, de préserver l'équilibre financier de l'AIG et de prendre en compte l'évolution du transport aérien. Deux axes principaux d'actions ont été définis :

L'Aéroport examine les possibilités de créer un terminal pour les compagnies "bas-coût" et de différencier ses redevances

Avec une taxe par passager, y compris frais de sûreté, de 19 CHF, l'aéroport de Genève estime qu'il reste très concurrentiel par rapport aux autres aéroports suisses et européens.

Atouts et handicaps des deux aéroports

La stratégie mise en œuvre à Lyon, a été jusqu'à présent axée sur le hub euro-régional d'Air-France. Celui-ci constitue aujourd'hui à la fois une force et une faiblesse pour l'aéroport de Lyon, qui d'un autre côté a peu diversifié son offre (point à point et « bas-coût ») européenne. Lyon est aujourd'hui un aéroport qui reste cher en comparaison de ses concurrents français et européens.

L'Aéroport lance actuellement cette politique de diversification, plus tard que ses concurrents, d'où une croissance de son trafic 2004-2005 moindre, notablement plus faible que celle de ses concurrents, en particulier Genève, mais également un réseau européen moins développé. Saint-Exupéry ne dispose pas de liaison intercontinentale et capte incomplètement la clientèle de sa zone de chalandise actuelle (1 heure).

Enfin la qualité d'accueil encore très imparfaite aujourd'hui est un frein au développement international de l'aéroport, le gel du programme partenarial constitue de ce point de vue un handicap sérieux, en terme de capacité et surtout de qualité. La définition de sa stratégie n'est pas aboutie (faiblesse actuelle et future de sa gouvernance dans un contexte de transformation importante des modes de gestion et repositionnement de l'Etat).

L'existence de la gare TGV sur le site de l'aéroport est un atout certain pour l'aéroport, mais sa desserte locale, notamment la liaison rapide avec la ville centre, est encore inexistante.

Saint-Exupéry dispose enfin d'une réserve foncière importante, qui sera malgré tout, sans doute difficile à mobiliser, pour son extension à long terme (deux pistes et un terminal)

L'aéroport international de Genève vient quant à lui d'initier la diversification de son offre et dispose déjà de liaisons intercontinentales. Malgré l'existence d'une seule piste, son infrastructure n'est pas saturée, conséquence de la structure d'un trafic mieux réparti.

Sa desserte ferroviaire est développée (150 trains/jour).

Son principal handicap est son site contraint qui ne permet pas d'extensions¹ et limitera fortement son développement futur.

La capacité des sites des deux aéroports est à peu près équivalente (12 à 15 M pax) après optimisation de leurs installations et de leur exploitation. Cependant Genève accueille un trafic plus important que Lyon (+43 % en 2005) avec un taux de croissance plus élevé. Son réseau européen et international est plus développé et diversifié que celui de Lyon, il a de l'avance en terme de diversification de son offre. En résumé, l'aéroport de Genève apparaît aujourd'hui plus développé et plus dynamique que celui de Lyon.

Concurrence des deux aéroports :

- les liaisons européennes en point à point et à « bas coût »
- recouvrement partiel des zones de chalandise rapprochées

A long terme, Saint-Exupéry peut offrir les capacités d'extension dont Genève manque¹, ce qui supposera de partager une vision commune de l'aménagement et du développement du territoire, du développement du transport routier, ferroviaire, aérien et des aéroports dans la Région Rhône-Alpes et à Genève (voire ultérieurement au Nord de l'Italie avec la réalisation de la LGV transalpine)

¹ Les SCOT et autres documents de planification locaux seront à suivre de près côté français.

Annexe 4 : Tourisme urbain - Exemples de thématiques d'itinérance

Itinéraire littéraire : « Entre Genève et Rhône-Alpes : sur les traces de Voltaire et Rousseau, deux hommes au siècle des Lumières »

Voltaire à Genève

- Les Délices

Arrivé à Genève en décembre 1754, Voltaire s'installe aux Délices en mars de l'année suivante (il acquiert l'ensemble du domaine en 1755) et y reste jusqu'en octobre 1760. Le philosophe nomme sa nouvelle demeure « Les Délices » et y accueille de nombreux visiteurs. Aujourd'hui les Délices sont à la fois un centre de documentation (bibliothèque) sur Voltaire et le XVIIIe siècle, un musée (avec collection permanente et expositions temporaires) et un lieu de débat sur ce que fut Genève à cette époque.

Ouverture du musée du lundi au samedi de 14h à 17h, avec visite commentée pour les groupes sur rendez-vous.

- Le Musée d'Art et d'Histoire

Un salon meublé est dédié à Voltaire.

Voltaire en Rhône-Alpes

- Ain : Ferney-Voltaire

Il termine les 20 dernières années de sa vie dans son château à Ferney (de 1758 à 1778).

- L'office de tourisme de la ville organise une visite de la ville sur le thème : "Ferney-Voltaire, une ville-un homme" d'une durée minimum d'1h30 de marche.
- Le Château de Voltaire : Monument national depuis 1999. Organisation de visites estivales (ouverture du 20 mai au 17 septembre 2006, du mardi au dimanche), qui traitent de l'esprit des Lumières autour d'objets personnels de Voltaire et des lieux où il accueillit l'élite intellectuelle de son époque. Visite commentée de 55 min des appartements et collections.

Rousseau à Genève

- Sa maison natale

Elle est occupée par l'Espace Rousseau. Le lieu se distingue des traditionnels musées installés dans des maisons d'écrivains en ce sens que le visiteur n'y verra ni souvenirs d'enfance, ni restitution d'ambiance.

L'Espace Rousseau, dont l'objectif est de garder vivante l'œuvre de Rousseau, propose un parcours audio-visuel présentant la trajectoire de l'illustre citoyen genevois.

Baladeur à l'oreille, le visiteur chemine pendant 25 minutes à travers la vie de Rousseau, dans la langue qui lui convient : français, allemand, italien, anglais ou japonais.

- La rue Coutance

Le père de Rousseau y habite avec ses fils à partir de 1718 au 3^e étage du 28 rue de Coutance dans le quartier de Saint-Gervais. L'immeuble a été démoli pour y construire un grand magasin (magasin Manor). Une grande fresque de Hans Erni illustrant ses œuvres commémore la présence de Rousseau.

- Grange-Canal

En 1754, Rousseau et Thérèse passent l'été dans une petite maison à Grange-Canal à la sortie de la ville de Genève. Une plaque rappelle leur très court séjour au n°18 du chemin de Grange-Canal. La maison subsiste toujours mais il n'y a rien à visiter.

- L'île Rousseau

Petit îlot de verdure posé sur le Rhône en plein centre ville (on y accède par le pont des Bergues), tout rappelle le souvenir du « citoyen de Genève ». L'île de Rousseau, plantée de peupliers, est aussi le royaume des oiseaux : des centaines de cygnes, canards et autres oiseaux aquatiques dans les enclos grillagés aménagés pour eux au bord de l'île.

La statue conçue en 1834 par James Pradier représente Rousseau vêtu à l'antique en train d'écrire. Un petit temple d'amour construit pour le bicentenaire de sa naissance en 1912 fut entouré de pervenches, sa fleur préférée.

- Salle Rousseau de la bibliothèque universitaire

La salle consacrée à Rousseau est à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Les manuscrits présentés sont ceux de la Nouvelle Héloïse, du Contrat Social et des Confessions. Le musée rassemble également un choix de 150 documents originaux, des manuscrits autographes, des éditions originales, des ouvrages annotés, des bustes, le masque mortuaire de Rousseau effectué par Jean-Antoine Houdon, des portraits peints, des vues anciennes et des objets personnels de Rousseau.

- Le lac Léman

Le lac Léman resta toujours cher au cœur de Rousseau qui l'associe à sa ville natale. Les promenades de Rousseau au bord du lac lui donnent l'occasion de méditer ses prochains ouvrages qui en plusieurs endroits portent la trace de ce site privilégié (dans la Nouvelle Héloïse, Les Confessions...).

- Rue J.-J. Rousseau, où se trouvait l'atelier horloger de son grand-père

- Le Quartier de St-Jean: les noms des rues sont tirés de ses oeuvres

Rousseau en Rhône-Alpes

- Rhône : Lyon

Le premier séjour de Rousseau à Lyon date de février 1730. Après quelques brèves étapes dans la capitale des Gaules, il s'installe en avril 1740 comme précepteur de Jean de Mably, Grand Prévôt de Lyon. C'est là qu'il rédige son Projets de notation musicale qu'il présentera à l'Académie des Sciences de Paris en 1742. Rousseau repasse ensuite à Lyon plusieurs fois, mais on doit surtout retenir

l'épisode de mars 1770. Il compose une partie de la musique de son *Pygmalion* et ce mélodrame connaît un grand succès avec 17 représentations pendant le seul séjour de Rousseau.

Au même titre que Paris, Lyon représente pour Rousseau le lieu d'une solide formation intellectuelle.

- Haute-Savoie : Annecy

Ville où il fait la connaissance de Mme de Warens en mars 1728. Il y fréquente le séminaire des lazaristes et apprend la musique auprès du maître de la cathédrale.

▪ La cathédrale Saint-Pierre.

Rousseau fit ses débuts de musicien à la cathédrale Saint-Pierre d'Annecy.

▪ Le Balustre d'or

Rousseau fit la connaissance de Mme de Warens le 21 mars 1728 dans une petite place située au N°10 de la rue Jean-Jacques Rousseau et cette rencontre allait transformer sa vie. Dans les *Confessions*, il avait émis le vœu qu'un « balustre d'or » marquât cet endroit. Le petit monument fut élevé pour le deuxième centenaire de l'événement en 1928. Il comporte un bassin creusé dans une niche et surmonté du buste de Rousseau.

Bossey

Bossey est un petit village situé au pied du Salève, à quelques kilomètres de Genève. Rousseau y est mis en pension de 1722 à 1724, chez le pasteur Lambercier. Les références à Bossey sont nombreuses dans les *Confessions*. Une fontaine est dédiée à la mémoire de Rousseau.

Meillerie

Rousseau n'a pas séjourné à Meillerie, qui est un petit village de Haute-Savoie situé au bord du Léman près d'Evian, sauf pour une brève excursion en septembre 1754, mais il en a fait un site célèbre de son roman *La Nouvelle Héloïse*.

- Savoie : Chambéry

Rousseau vécut de nombreuses années en Savoie : il demeura aux Charmettes jusqu'en 1742. Les six premiers livres des *Confessions* se situent d'ailleurs dans cette région. Les paysages savoyards lui inspirent également les descriptions alpestres de *La Nouvelle Héloïse*.

Les Charmettes

C'est à partir de 1736 que cédant à l'insistance de Rousseau, Mme de Warens prend une maison de campagne au sud de Chambéry aux Charmettes. Ce séjour occupe une place essentielle dans la vie et dans l'œuvre de Rousseau.

Cette maison devient dès la Révolution un lieu de pèlerinage : Georges Sand, Lamartine, Stendhal, de très nombreuses personnalités du monde des arts, des lettres et de la politique viennent rendre hommage à Rousseau. Classée monument historique en 1905, la maison des Charmettes est ouverte au public toute l'année, elle reçoit des visiteurs du monde entier (l'entrée est libre et gratuite pour tous), le site naturel est protégé.

Le jardin des Charmettes est un jardin à la française contenant une collection de plantes médicinales, condimentaires, potagères et fruitières tel qu'il en existait au XVIIIe siècle et qui évoque le souvenir de l'écrivain passionné de botanique.

En juillet et août visites-spectacles en soirées : « Les soirées Rousseau aux Charmettes ».

- Isère : Bourgoin-Jallieu

Le 13 août 1768, venant de Grenoble Rousseau descend de la berline à Bourgoin et s'arrête dans la première auberge qu'il rencontre « A la fontaine d'or » où il va loger et s'inscrit sous le nom de Renou. Le 30 août 1768 il se marie à Bourgoin avec Thérèse Levasseur à la Fontaine d'Or. Grâce à la marquise de Césarges, Rousseau se réfugie à la ferme de Montquin à Maubec (à quelques kilomètres de Bourgoin) où il va vivre pendant presque 2 ans (jusqu'en 1770).

Une plaque commémorative à l'angle du 15 rue Robert Belmont évoque l'emplacement de la "Fontaine d'Or" et le mariage de Jean-Jacques Rousseau.

L'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu organise une visite commentée « Sur les traces de Jean-Jacques ROUSSEAU » : promenade de 2h30 (voiture obligatoire) de l'auberge de la Fontaine d'or, à Rosière sur la tombe de Luc-Antoine de Champagneux (maire de Bourgoin qui les a marié), à la ferme de Montquin.

Itinéraire patrimoine XXe siècle : Le Corbusier

Le Corbusier à Genève

- Immeuble « La Clarté »

Construit dans le quartier de Villereuse entre 1931 et 1932, l'immeuble "La Clarté" - ou "Maison de verre" - fut à l'époque de sa conception une véritable oeuvre d'avant-garde, une petite révolution dans le système de construction.

Mêlant harmonieusement l'acier et le verre, il dispose d'une ossature métallique qui permet de libérer les murs intérieurs de toute fonction portante, offrant ainsi une grande liberté d'aménagement des pièces.

Quant aux façades, entièrement vitrées, elles laissent pénétrer un maximum de lumière.

- Diverses expositions et notamment :

Exposition « Le Corbusier à Genève 1922-1932. Projets et réalisations », 1987.

Elle présente les nombreux projets (entre 300 et 400 plans pour la ville) à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Exposition « Le Corbusier ou la synthèse des Arts », 9 mars-6 août 2006.

Une manifestation, parmi les plus importantes, jamais consacrée à l'œuvre de Le Corbusier (1887-1965). Présentation de quelque cent trente peintures, de nombreux dessins, des sculptures, quelques tapisseries et maquettes d'architecture.

L'OT de Genève prévoit un « Forfait Le Corbusier ».

Le Corbusier en Rhône-Alpes

- Le site de Firminy

Firminy-Vert (substitut d'une ville «noire» industrielle), est conçue dans les années 1950 à l'initiative d'Eugène Claudius-Petit, maire de la ville, ancien ministre de la Reconstruction qui fait appel à Le Corbusier. Firminy est aujourd'hui le site européen le plus important concernant les réalisations de cet architecte. Classés en 1984, la Maison de la Culture et le Stade, conçus à l'origine selon un projet de programme unique, «fonctionnent» toujours selon l'idée initiale de leur concepteur. L'Unité d'habitation, la seule construite sur les trois prévues, est depuis de nombreuses années à moitié désaffectée. Son classement en 1993 a permis la restauration du toit-terrasse de l'immeuble et de l'école, et le lancement d'une étude de réutilisation de la partie vacante. Le projet d'achèvement de l'église Saint-Pierre, classée en 1996, est à l'étude.

Des visites guidées sont organisées tous les après-midi du lundi au vendredi.

- Le couvent de la Tourette

Le couvent de la Tourette voit le jour dans les années 50. L'édifice est construit entre 1954 et 1961 à Eveux, à une vingtaine de kilomètres de Lyon. Le projet est né à la fin de la seconde guerre mondiale en raison d'un fort regain de vocations religieuses. Ce sont les frères Dominicains de Lyon qui confient la réalisation d'un nouveau couvent d'étude, un lieu clos entre prière et études, à Le Corbusier. Cette réalisation est la dernière grande oeuvre réalisée en France par le célèbre architecte.

Des visites commentées sont organisées toute l'année. Possibilité également de séjourner au couvent (en studio pour les groupes et en cellule pour les individuels). Le couvent organise aussi, chaque année, des rencontres, sessions et programmes émanant du Centre culturel ou de la communauté dominicaine.

La RUL, dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine, travaille actuellement sur la mise en réseau de son patrimoine XXe siècle.

Itinéraire du religieux : Luther, Calvin, les bâtiments religieux et l'architecture

Itinéraire à développer, qui prendrait en considération les bâtiments ayant subi des transformations au gré des changements religieux dans la région.